



Ville de ROUSSET

Décision n° 178/2026

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09/09/2026

Berger
Levrault

ID : 013-211300876-20260908-DEC_178_2026-AU

Objet : Contrat de prestation de service relatif à la réalisation d'une vidéo sur la vie culturelle et sportive de ville de Rousset par PROXAR film

- Monsieur le Maire,
- Vu l'article L. 2122.22 du code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 13/2026 du conseil municipal en date du 2 avril 2026 portant délégation d'attributions Dudit conseil municipal à monsieur le Maire de Rousset,
- Attendu que la Commune de Rousset a décidé de se doter d'un film afin de promouvoir la richesse culturelle, sportive et associative.
- Vu la proposition présentée par PROXAR film, représenté par _____ siège social _____

DECIDE

Article 1^{er} : Il sera conclu avec PROXAR film, représenté par _____, un contrat de prestation de service relatif à la réalisation d'une vidéo afin de promouvoir la diversité des activités culturelles, sportives et associatives.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre du contrat de prestation, s'élève à la somme globale de 2800 euros TTC répartie comme suit 30% à la signature et 70% à réception et comprend :

- La réalisation du film (préparation, tournage)
- Le montage, l'étalonnage et le mixage
- La livraison du film sous forme d'un fichier numérique en H264 haute qualité

Article 3 : Le prestataire s'engage à fournir ses services à compter de la signature du contrat jusqu'au 15 janvier 2027.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Article 5 : Les termes du contrat seront annexés à la présente décision.

Rousset, le 08 septembre 2026

Le Maire,

Philippe PIGNON.

